

Communiqué de presse

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-IMIER

Une cérémonie pour entrer dans la vie active

30 jeunes sur 53 Imériens se sont associés à la cérémonie de promotions civiques et civiles organisées par les autorités de Saint-Imier pour entrer de plein pied dans leur vie de majeurs. Entamé par un apéritif et une brève partie officielle, les festivités, vécues à la buvette du FC Saint-Imier, se sont poursuivies par un repas apprécié dans une ambiance détendue. Jeunes et élus ont partagé leurs vues sur l'avenir d'un coin de pays auquel ils sont tous intimement attachés.

La jeunesse à l'honneur

Mmes : Jessica Ciocia, Caroline Herli, Tonhon Louame, Véronique Mabar, Amélie Maurer, Salomé Meyrat, Sabrina Moreira da Silva, Valérie Obrecht, Camille Pellet, Elsa Perrenoud, Hélène Roulin, Laetitia Tschan, Maelle Vorlet.

MM. Jean-Guillaume Baumann, Benjamin Berisha, Carnal Damien, Christophe Carrega Bolinhas, Juan Miguel Fernandez Quiroga, Marco Fresta, Lionel Friedli, Eugène Fritz, Guillaume Gerber, Daniel Monteiro Mendes, Damien Parret, Basile Périnat, Lucas Schmutz, David Theurillat, Ismael Tultak, Patrick Vonlanthen, Jason Zihlmann.

Chasse aux glaçons et trottoirs déneigés

En matière de sécurité, la saison hivernale a ses exigences particulières. Le bien-être de tous passe par le respect attentif de certaines mesures. Ainsi, les propriétaires sont-ils priés de surveiller avec une attention particulière le toit de leur immeuble afin d'éviter que la chute de glaçons formés ne menace les passants ou n'entrave la circulation. De même ils déneigeront de manière régulière leurs trottoirs pour garantir la sécurité de tous. La Municipalité assure à bien plaisir le déneigement de certains trottoirs qui appartiennent à des privés, en particulier le long de la grand-rue. Il est ici rappelé que ce service offert par la collectivité ne décharge en rien les propriétaires privés de leurs obligations. Si les mesures prises sont insuffisantes et qu'un accident survient, la responsabilité pourrait en incomber au propriétaire concerné.

Saint-Imier, mercredi 1^{er} décembre 2010
(cm)